



COMMUNIQUE DE PRESSE

— 15.11.12



Entreprises : expérimentation « 50 Entreprises témoins » Améliorer la compétitivité en réduisant ses déchets c'est possible !

L'ADEME révèle aujourd'hui les résultats d'une expérimentation inédite, intitulée « 50 Entreprises témoins ». Elle montre à quel point la réduction des déchets peut être un facteur de compétitivité : **une initiative expérimentale concluante et reproductible par de nombreuses entreprises à l'avenir.**

En 2011, l'ADEME a sélectionné avec ses partenaires « 50 Entreprises témoins » à l'issue d'un appel à candidatures national. Ces entreprises de tailles variées sont réparties sur 15 régions et plusieurs secteurs d'activité : agro-alimentaire, métallurgie, commerce, plasturgie, imprimerie...

Les « 50 Entreprises témoins » ont agi sur leurs déchets avec les conseils d'un expert financé par l'ADEME durant un an. **Résultat : une économie pérenne totale de 1,5 M€/an issue des actions réalisées pour 40 entreprises**¹. Les « Entreprises témoins » réaliseront des économies supplémentaires grâce à des actions de plus long terme, qu'elles ont décidé de mettre en œuvre, fortes de cette première expérimentation réussie.

80% de l'économie totale provient de la réduction ou du recyclage de matière ou d'emballages à la source, c'est-à-dire en amont de la fabrication. Cette expérimentation démontre que le tri à la source et l'externalisation du recyclage sont plus profitables que la mise en décharge ou l'incinération des déchets.

Pour mener cette opération sur les déchets, l'ADEME s'est associée en 2011 à des partenaires en lien direct avec les entreprises dans divers secteurs : ACFCI², MEDEF³, CGPME⁴, ANIA⁵, PERIFEM⁶, FIM⁷, UIMM⁸, UNIC⁹, UMIH¹⁰ et la Fédération de la Plasturgie.

L'ADEME met à la disposition des entreprises [52 fiches](#) synthétiques qui détaillent concrètement les résultats de l'opération. Les entreprises peuvent sélectionner l'opération qui les intéresse par région, par secteur d'activité, par effectif d'entreprise ou par type de déchets visés.

Pour **BEL'M**, fabricant de portes en Loire-Atlantique, même revendu à 800 €/tonne à un recycleur, un déchet d'aluminium est une perte car cette matière lui coûte quatre fois plus cher à l'achat. Réduire ses

¹ Les 10 autres entreprises ont réalisé des économies sur une période supérieure à un an ou sont sorties volontairement de l'expérimentation.

² Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie

³ Mouvement des entreprises de France

⁴ Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises

⁵ Association nationale des industries alimentaires

⁶ association technique du commerce et de la distribution.

⁷ Fédération des industries mécaniques

⁸ Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie

⁹ Union Nationale de l'imprimerie et de la communication

¹⁰ Union des métiers et des industries de l'hôtellerie

chutes d'aluminium est donc une de ses priorités : grâce à l'expérimentation, elle a pu économiser 53 000€.

FACO'M, constructeur d'outillage à la main, utilise une nouvelle technologie pour ses moules qui consomme 30% de matière plastique en moins, ce qui représente une économie de 86 000 € sur l'achat de plastique/an. L'entreprise diminue, en outre, le tonnage total des déchets non dangereux liés à la production, ce qui représente 3 000 € d'économies supplémentaires sur la mise en décharge.

Les « 50 Entreprises témoins » suivies par l'ADEME démontrent ainsi concrètement que réduire et mieux recycler ses déchets est un bon moyen de faire des économies.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr

www.ademe.fr / Twitter : [@ademe](https://twitter.com/ademe) et [@ecocitoyens](https://twitter.com/ecocitoyens)
[Blogs Presse ADEME](#)

Service de presse ADEME / 01 49 09 27 47
ademepresse@tbwa-corporate.com